

Service des Inscriptions

Examen d'admission aux études supérieures de premier cycle

Mesures particulières à respecter suite à l'épidémie de Covid-19

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid 19, les mesures d'hygiène et de sécurité doivent être respectées **impérativement** pour le bon déroulement des épreuves de l'examen d'admission aux études supérieures de premier cycle, à savoir :

- Les épreuves se dérouleront dans des locaux configurés « covid » présentant notamment une aération adéquate et des places définies. Les locaux seront nettoyés et aérés entre chaque examen.
- Vous devrez obligatoirement porter **votre propre masque**, ou toute autre protection buccale, dès l'entrée dans le bâtiment, durant la durée de l'examen et jusqu'à la sortie du bâtiment.
- Vous devrez prendre **votre propre gel hydroalcoolique** pour vous désinfecter les mains.
- Vous devrez respecter la **distance sociale d'1,5m**.
- Des marques au sol montreront le **sens de circulation**.
- Vous serez accueillis par un agent formé pour rappeler les consignes d'hygiène et de sécurité liées au covid, ainsi que pour vérifier **votre pièce d'identité**.
- Vos copies d'examen devront être placées, **par vos soins**, dans une **boîte** prévue à cet effet.

Nous vous invitons à privilégier des moyens de transport individuels plutôt que d'utiliser les transports en commun pour vous rendre à l'Université.

Il va par ailleurs de soi que si vous êtes malade le jour prévu pour l'examen, vous devez rester chez vous.

Nous sommes convaincus que vous ne manquerez pas de respecter scrupuleusement les différentes consignes évoquées ci-dessus afin que les examens se déroulent dans des conditions optimales de sécurité pour tous.

Nous vous souhaitons plein succès pour votre session.